

## COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

### **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

### **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

### **Réunion du 30 Avril 2024**

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY, GUTIERREZ.

Excusés : MM PELLET, BACONNET.

☺ ☹ ☹ ☹ ☹

### **Courriers** :

- de Dortan suite au terrain impraticable à Montluel par arrêté municipal : réponse faite.
- de Bord de Veyle par rapport à l'annulation du match Bord de Veyle 2/Vaux en Bugey 2 à 13 H.
- de Vaux en Bugey par rapport à l'annulation ci-dessus : réponse faite.
- de OSR par rapport à la qualification d'un joueur : réponse faite.
- de St Denis Ambutrix par rapport à la suspension d'un joueur : réponse faite.
- de US Nantua portant réclamation contre Thoisse pour le match du 7/04/24 n° 26452969 pour joueur suspendu.
- de PRF par rapport à l'arrêté municipal d'impraticabilité du terrain de Luenaz.

### **Dossier n° 186**

**Match n° 28026561 : Cormoranche 2 / Bord de Veyle 3 – Seniors D5 poule F – du 28/04/2024**

Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait

Score :

Bord de Veyle 3 : 0 but / -1 point

Cormoranche 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 64 Euros au District.

### **Dossier n° 187**

**Match n° 26474389 : Chaneins 1 / Centre Dombes 3 – seniors D4 poule C – du 28/04/2024**

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

Score :

Chaneins 1 : 3 buts / 3 points

Centre Dombes 3 : 0 but / -1 point

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 44 €uros au District.

**Dossier n° 188**

**Match n° 27650926 : Bas Bugey Rhône 1 / Attignat 1 – Seniors Féminines à 11 – du 28/04/2024**

Courrier du club de Bas Bugey Rhône annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait

Score :

Bas Bugey Rhône 1 : 0 but / - 1 point

Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bas Bugey Rhône est redevable de la somme de 27 €uros au District.

**Dossier n° 189**

**Match n° 28026559 : Priay 2 / Mille Etangs 2 – Seniors D5 poule F – du 28/04/2024**

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

Score :

Mille Etangs 2 : 0 but / - 1 point

Priay 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 64 €uros au District.

**Dossier n° 190**

**Match n° 27962220 : Plaine Tonique 4 / Côtière MV 2 – Seniors D5 poule C – du 27/04/2024**

Courrier du club de Plaine Tonique annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

Score :

Plaine Tonique 4 : 0 but / - 1 point

Côtière MV 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 64 €uros au District.

**Dossier n° 191**

**Match n° 27216803 : Eссор Bresse Saône 1 / FFNI 1 – U18 Féminines – du 28/04/2024**

Courrier du club de FFNI annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

Score :

Essor Bresse Saône 1 : 3 buts / 3 points

FFNI 1 : 0 but / - 1 point

Le club de FFNI est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Le président,  
Maurice DELIANCE